

Affaire de la carolorégienne : le PS tourne tout seul la page - 14/04/2015

Charleroi -

C'est l'épilogue du scandale politico-judiciaire du siècle à Charleroi: celui de la société de logements la Carolorégienne, par lequel le chaos est arrivé. Le PS a décidé de tourner la page.



Après dix ans de procédure pénale et le paiement de 200.000 euros d'honoraires d'avocat, c'est à la majorité du seul groupe PS (11 voix contre 10) que les administrateurs de la Sambrienne ont décidé d'arrêter les frais. *«On renonce à poursuivre les actions au civil engagées contre les anciens dirigeants»*, indique le président PS Hicham Imane. *«Nous pensons en effet que le moment est venu de tourner la page afin de s'investir pleinement dans des projets d'avenir.»* Le président n'a pas été suivi par les partenaires de sa tripartite: Écolo et MR ont dit non, le cdH étant divisé en interne (entre refus et abstention). Au bout du compte, ça passe. Pour Hicham Imane, *«il s'agit de veiller à l'intérêt collectif.»*

En appel, les protagonistes de l'affaire ont déjà écopé de lourdes peines, de 4 ans de prison à 6 mois avec sursis. Gravées dans le marbre par le rejet des pourvois en cassation, ces condamnations les ont «tués» socialement. Faut-il les assassiner une seconde fois en leur réclamant le paiement d'un dommage que la plupart n'ont plus les moyens d'assumer, compte tenu de leur situation d'insolvabilité? C'est en substance la question qu'a posé le président aux administrateurs. Il faut savoir qu'au terme des estimations, le préjudice représente quelque 18 millions d'euros, à charge des anciens gestionnaires, des pouvoirs de tutelle et des personnes physiques et morales chargées du contrôle et de la validation des comptes. C'est énorme. Pour le PS, *«s'acharner, c'est courir le risque de perdre davantage d'argent encore»*. Hicham Imane a fait son calcul: *«500.000 euros d'honoraires d'avocats en dix ans (cartrois autres dossiers pénaux sont ouverts pour le Foyer Marcinellos, le Val d'Heure et Versant Est), ce sont trois logements que nous n'avons pas pu construire, ou dix logements que nous n'avons pas pu reconditionner. La responsabilité de notre société, c'est de travailler dans l'intérêt de notre communauté de locataires!»*, indique-t-il. En outre, l'issue d'une action judiciaire est toujours aléatoire. Elle l'est d'autant plus qu'un certain nombre d'éléments pèsent négativement dans le débat de la Carolo: d'abord, il y a le mode de calcul du préjudice, contestable et même parfois dépourvu de fondement juridique. Ensuite, cette action ouvre la voie à un risque de nouveaux conflits avec les partenaires institutionnels et politiques: un dommage est réclamé à la wallonne du logement par exemple. *«Comment pourrons-nous travailler sereinement avec elle demain si nous sommes contre elle dans un tribunal?»*

Effacer l'ardoise pour pouvoir avancer, comme la ville l'a fait en son temps avec la SA du Sporting pour l'occupation du stade: c'est la voie qu'a choisie le PS. Celle du courage, assure son président. Ses partenaires de majorité ne partagent visiblement pas l'analyse, il va falloir recoller les morceaux.